



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/783/Add.1
25 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DEUXIÈME RAPPORT ÉTABLI PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA
MISSION DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Additif

1. Comme indiqué au paragraphe 28 de mon rapport principal, daté du 21 août 1998, je tiens à informer le Conseil de sécurité que le coût des opérations de transport et d'appui, ainsi que du déploiement des observateurs électoraux des Nations Unies et des troupes supplémentaires de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) pour une période de deux mois et demi, s'élèverait, au titre des options 1 et 2 indiquées aux paragraphes 24 et 25 de mon rapport principal, à 6,3 millions de dollars et à 3,8 millions de dollars, respectivement.
2. Dans le cadre de la première option, 300 hommes de troupe viendraient compléter la branche militaire de la MINURCA qui, dans sa composition actuelle, est forte de 150 hommes; ce sont donc au total 450 hommes qui seraient déployés dans les six bureaux de vote choisis en province. Ils devraient être appuyés par 42 agents supplémentaires (dont 24 recrutés sur le plan international et 18 sur le plan local). En outre, il faudrait disposer de 14 observateurs électoraux à moyen terme qui seraient déployés quatre semaines avant la date du premier tour de scrutin, pour une période totale de deux mois. Ils seraient relevés par 80 observateurs électoraux à court terme, qui rejoindraient les observateurs à moyen terme deux à trois jours avant le premier tour de scrutin.
3. Dans le cadre de la deuxième option, 250 hommes de troupe de la MINURCA au maximum seraient déployés dans les six bureaux de vote choisis, et complétés par 150 éléments des Forces armées centrafricaines, soit un effectif total de 400 personnes, qui seraient appuyées par le même nombre de civils et d'observateurs électoraux prévu dans le cadre de la première option.
4. On trouvera à l'annexe au présent additif, pour information, une ventilation des ressources nécessaires au titre des deux options, par grandes catégories de dépenses.
5. Si le Conseil de sécurité décidait d'élargir le mandat de la MINURCA pour y inclure l'assistance au processus électoral en République centrafricaine, je recommanderais à l'Assemblée générale de considérer les coûts y afférents comme une dépense de l'Organisation supportée par les États Membres conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies.

Annexe

Montants estimatifs des dépenses à prévoir au titre de l'assistance
au processus électoral en République centrafricaine pour une période
de deux mois et demi

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Option 1	Option 2
1. Personnel militaire	1 615,0	22,0
2. Personnel civil	1 243,0	1 242,0
3. Locaux/logements	50,0	42,0
4. Réparation des infrastructures	65,0	65,0
5. Opérations de transport	276,0	252,0
6. Opérations aériennes	1 266,0	1 266,0
7. Opérations navales	—	—
8. Communications	505,0	471,0
9. Matériel divers	294,0	247,0
10. Fournitures et services	202,0	104,0
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—
12. Programmes d'information	—	—
13. Programmes de formation	—	—
14. Programmes de déminage	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—
16. Fret aérien et de surface	720,0	5,0
17. Contributions du personnel	82,0	82,0
Total	6 318,0	3 798,0
